

# Bulletin Confédéral des Femmes

Mensuel-Mars 1949

213, rue Lafayette - PARIS-X°

N° 6

## LES FEMMES AU PREMIER RANG des combattants de la Paix

La Journée Internationale des Femmes fut la démonstration puissante que les femmes, que les mères de France sont décidées à lutter contre les fauteurs de guerre et à gagner la bataille de la Paix.

Jamais aucune manifestation de femmes n'aura connu une telle puissance, une telle ampleur dans notre pays, malgré l'interdiction de Jules Moch, dans de nombreuses villes.

Des centaines de milliers de femmes de toutes conditions sociales ont fait des déclarations et signé les cahiers de la Paix.

Dans les ateliers, usines, bureaux, magasins, les travailleuses ont signé ces cahiers et ont déposé leurs revendications aux patrons. Il nous appartient de sceller plus solidement l'UNITÉ qui s'est réalisée dans les entreprises, de rassembler dans les syndicats toutes les travailleuses d'accord avec nous.

C'est par dizaine de milliers que les femmes ont dit pourquoi elles ne voulaient plus revoir la guerre, pourquoi elles voulaient obtenir des salaires correspondant au coût de la vie, pourquoi elles voulaient obtenir de meilleures conditions d'existence, et la protection de leur travail.

Elles ont écrit pourquoi elles voulaient que cesse la guerre du Viet-Nam, pourquoi elles voulaient réduire le budget de guerre en même temps que les impôts directs et indirects.

Parce qu'elles ont compris qui sont ceux qui veulent la Paix — et quels sont ceux qui préparent la guerre, — dans presque tous les cahiers, les femmes ont déclaré dans ces termes ou avec des mots différents « **Je ne veux pas revoir la guerre et je ne donnerai pas les êtres qui me sont chers pour faire la guerre contre l'Union Soviétique.** »

Elles ont dit leurs difficultés, leur angoisse et aussi leur espoir.

\*\*\*

Ces manifestations, ces cahiers représentant l'ex-

pression de la volonté des masses féminines doivent se concrétiser par des actes.

Le patron ne cédera pas, par le seul fait que les travailleuses demandent, lors d'une délégation des salaires correspondant au coût de la vie et tout ce qui est indispensable à la protection de leur travail. S'il constate que les travailleuses et travailleurs de son entreprise se contentent de promesses.

Le gouvernement ne changera pas sa politique réactionnaire de misère et de guerre s'il n'y est pas contraint par la pression constante des masses.

**Maintenant, dans toutes les entreprises, il nous faut aider à faire aboutir les revendications présentées par les femmes.**

Toutes les femmes qui ont signé et exprimé leurs besoins en même temps que leur horreur de la guerre, sont d'accord avec la politique de défense des intérêts ouvriers suivie par la C.G.T. et il nous faut considérer que leur signature est déjà un acte qu'il faut prendre en considération.

**L'organisation syndicale ne doit pas les décevoir**

Parce que les militants et militantes leur ont expliqué, les femmes savent que lutter pour leurs revendications, c'est lutter contre la guerre et toutes sont d'accord pour défendre la Paix.

Puisqu'elles sont d'accord, le rôle de chaque camarade homme et femme, responsables du syndicat ou de la section syndicale, est d'organiser avec elles, la lutte qui doit leur faire obtenir satisfaction, de les rassembler dans les sections de femmes, de les organiser dans les syndicats, de lutter avec elles et de les soutenir auprès du patron et des pouvoirs publics pour faire aboutir leurs revendications et gagner la bataille de la Paix.

Les manifestations et protestations des femmes des 6 et 8 mars constituent une base puissante de rassemblement des forces de Paix. Par l'effort de tous, il ira en grandissant jusqu'à la victoire de la démocratie au service du peuple.



### SOMMAIRE

Les femmes au 1 <sup>er</sup> rang des Combattants de la Paix	1
Comment faire aboutir le cahier de revendications	2
Préparons le Congrès Mondial de la Paix	2
Ne soyons pas en arrière sur le mouvement des masses	3
Un exemple à suivre	4
Activons l'organisation des Conférences Départementales Féminines	5
La lutte des Femmes	6
Organisons la défense des chômeuses	7
Les travailleuses ont leur mot à dire dans les Elec. Cant.	7
Le droit aux deux heures de préavis	8

# COMMENT FAIRE ABOUTIR

## LE CAHIER DE REVENDICATIONS ?

Benoît Frachon, dans son discours de clôture, rappelle l'ensemble des travailleurs à appliquer vivement et efficacement les décisions du C.C.N.

Il nous rappelle que nous devons tenir compte que c'est dans les entreprises que doit se manifester l'action syndicale.

Nous devons défendre avec un ardeur toujours plus grande les revendications quotidiennes des travailleurs et des travailleuses.

### Comment mettre en application les décisions du C.C.N. ?

Par dizaine de milliers, les femmes ont signé les cahiers de la Paix et de revendications, exprimant ainsi leur volonté de défendre leurs conditions d'existence en même temps que la vie de tous ceux qui leur sont chers.

Que trouvons-nous dans ces cahiers à côté de leur volonté de défendre la Paix et de voir cesser la guerre du Viet-Nam ?

Les revendications sont : conditions de leurs moyens d'existence et de travail, salaires, hygiène, sécurité de travail et d'emploi, respect du droit syndical, logements, loyers, construction de dispensaires, d'hôpitaux, de crèches, ainsi que pour chaque entreprise les petites revendications particulières : lavabos, douches, blouses, etc...

Les 7, 8 et 9 mars, les femmes ont déposé avec les responsables syndicaux, ces cahiers de revendications auprès des directions. Il faut maintenant, lorsque ce n'est pas encore fait, expliquer aux travailleuses l'accueil réservé par le patron à ces revendications et déterminer le moyen de les faire aboutir.

Peu de patrons ont répondu favorablement à toutes les revendications. Beaucoup ont fait des promesses et demandent à réfléchir.

Le résultat de leurs réflexions dépend de la volonté qui sera exprimée par les femmes d'obtenir satisfaction.

### Persévérer dans l'action

Tous les cahiers doivent être repris, discutés par toutes les femmes unies par la section de femmes de leur entreprise afin d'organiser avec le syndicat l'action nécessaire pour les faire aboutir.

C'est par l'action continue et persévérante de chaque entreprise, chaque atelier même, par des délégations et manifestations de toute sorte, rassemblant les travailleuses sur des objectifs communs que nous obtiendrons satisfaction.

Dans toutes les entreprises ayant un personnel féminin, chaque délégation doit être accompagnée par une femme et poser les revendications des femmes présentées le 8 mars jusqu'à complète satisfaction.

Après chaque délégation, ne jamais oublier de faire connaître à tous les travailleurs les résultats de l'entrevue, sans jamais oublier de faire ressortir que le patron

réalise ses bénéfices sur les efforts de tous et qu'il peut payer.

### Renforcer l'action syndicale

Nous devons faire connaître aux femmes la puissance de leur union dans les syndicats et tout ce qu'elles peuvent obtenir ; mais ce n'est que lorsque les militants et militantes les auront aidées à obtenir quelques revendications qu'elles comprendront mieux qui sont leurs véritables défenseurs en même temps que la nécessité de se syndiquer.

Avec toutes les travailleuses, nous devons défendre énergiquement les revendications qui leur sont les plus sensibles dans la période actuelle, revendications qu'elles

ont fixées elles-mêmes dans les cahiers du 8 mars.

Lutter pour toutes les revendications mêmes les plus petites, aussi bien pour les salaires, la convention collective, la défense de l'industrie, les 40 heures que pour l'hygiène, c'est aussi défendre la Paix.

« Nous sommes en plein combat », a dit Benoît Frachon, en précisant dans son discours de clôture au C.C.N. :

« Il dépend de nous que nous soyons victorieux, nous avons confiance et nous sommes certains qu'en réalisant les tâches que nous nous sommes fixées, nous imposerons les changements indispensables qui nous permettront d'assurer à notre pays le bien-être et la liberté dans la Paix. »

## Préparons le Congrès Mondial de la Paix

Les manifestations imposantes et multiples des 6 et 8 mars pour la Journée Internationale des Femmes ont montré combien était profonde parmi les femmes la volonté de Paix.

Toutes les travailleuses disent non à la guerre.

Fidèle à sa mission, la C.G.T. vient de donner son adhésion au Congrès Mondial des Partisans de la Paix qui aura lieu du 20 au 23 avril dans notre capitale.

Ainsi toutes les femmes ayant signé les cahiers participeront maintenant dans les villes et les villages, dans les usines, dans les entreprises à la préparation du Congrès Mondial de la Paix.

Toutes les femmes, toutes les mères sont des partisans de la Paix, elles aideront au rassemblement des masses pour la préparation de ce Congrès, qui doit avoir une répercussion à travers le monde.

Déjà dans tout le pays la lettre adressée au Président Truman par les Combattants de la Liberté et de la Paix se couvre d'innombrables signatures.

Toutes les femmes qui ont signé les cahiers signent aussi cette lettre. Faites-la connaître dans chaque entreprise, dans chaque atelier, dans chaque bureau. Faites-la adopter par tous les travailleurs et travailleuses. Lisez-la au réfectoire, partout où sont les femmes, faites-la signer par toutes les travailleuses.

Voici le texte adressé au Président Truman :

Monsieur le Président,

Notre Gouvernement a laissé croire que les Français consentiraient, sous le couvert du pacte Atlantique, à une guerre d'agression contre l'U.R.S.S.

Notre Gouvernement vous a trompé.

La Constitution Française interdit formellement à la France de participer à une guerre d'agression.

Fidèle à toutes ses amitiés, le peuple Français veut la Paix, il entend faire en sorte que sous aucun prétexte notre Pays ne devienne le champ de bataille d'une telle guerre.

Il a le devoir de tenir ses engagements à l'égard de la Charte des Nations Unies et du traité d'alliance franco-soviétique.

Pour tenir ces engagements, nous garderons notre territoire libre de toute base et de toute garnison étrangère. Nous garderons notre liberté de ne pas nous battre si la guerre nous apparaît criminelle.

Comme le peuple des Etats-Unis, nous sommes un peuple libre ; trois fois nous avons versé notre sang côte à côte pour conquérir ou défendre cette liberté.

Une France libre ne peut assumer que par elle-même la décision de verser le sang de ses enfants. Elle ne peut la remettre entre les mains d'un étranger, fût-ce un ami.

Voilà pourquoi nous demandons à notre Gouvernement le droit de signer le pacte Atlantique à l'encontre des engagements pris par le peuple français, et auxquels celui-ci entend demeurer fidèle.

Nous refusons de considérer que ce pacte lie la parole de la France. Nous nous refusons à cette guerre.

C'est l'engagement que nous prenons solennellement en signant cette lettre.

Si vous n'avez pas cette lettre, demandez-la aux Conseils Communaux de vos localités ou faites-la reproduire pour la faire signer.

# Ne soyons pas en arrière sur le mouvement des masses

A l'occasion de la grande campagne pour la défense de la Paix, lancée par la C.G.T. pour les Journées Internationales des Femmes des 6 et 8 mars, nous avons invité nos camarades à faire circuler dans toutes les entreprises des Cahiers de la Paix.

Or, certains de nos responsables syndicaux, hommes ou femmes, n'ont pas compris l'importance de cette mobilisation pour la Paix et **ont montré qu'ils sous-estimaient totalement la compréhension des travailleuses et leur volonté de lutte.**

Nous voulons reproduire dans ce bulletin une « Lettre ouverte » adressée à ses camarades de travail par une ouvrière de l'habillement.

Chers Camarades,

« Je vous adresse cette lettre ouverte parce que vous cacher la vérité serait plus que jamais un crime.

« Un immense et terrible danger vous menace, nous menace à tous et à toutes, la guerre ! La guerre la plus horrible, la plus odieuse, la guerre qui risque d'étendre son ombre mortelle sur les berceaux de vos enfants, la guerre prête à engloutir la vie, la jeunesse de vos maris, de vos fils.

« De grands et puissants misérables la préparent fébrilement en France, et en Amérique. Ces monstres osent rêver de recommencer, quatre ans à peine après la fin de l'atroce cauchemar que nous avons vécu.

« Il ne faut pas les laisser faire !

« C'est pour cela que la Fédération Démocratique Internationale des Femmes, qui groupe dans le monde entier des dizaines de millions de femmes, a organisé dans tous les pays les journées des 6 et 8 mars, journées de protestations contre la guerre, et pour la Paix, journées de rassemblement des vivants contre la mort, les ruines, l'horrible cortège de misère, et de deuil que la guerre entraîne avec elle.

« C'est contre cette menace abominable que la C.G.T. adhérente à la Fédération

Démocratique Internationale des Femmes, vous demande de signer, de faire signer autour de vous, les Cahiers de la Paix, afin que soit affirmée par des millions et des millions de signatures, la volonté des femmes de conserver, de défendre le bien le plus précieux des êtres qui leur sont les plus chers : la Paix.

« Aussi, avec peine, et le cœur serré, je dois vous dire que la principale déléguée de votre entreprise a refusé de faire circuler parmi vous ces Cahiers de la Paix, sous le prétexte « que l'on n'y ferait rien », que « ce n'est pas cela qui empêcherait la guerre », qu'il s'agissait de « propagande communiste ».

« Je ne peux pas à une heure aussi lourde, devant la menace qui pèse sur nous toutes, accepter ce fatalisme mortel, cette facilité à accueillir les calomnies que les bandits qui préparent la guerre dans notre pays essaient de répandre pour masquer leur crime.

« Nous pouvons empêcher la guerre ! nous pouvons sauver nos fils, nos compagnons, la chair de notre chair, le sang de notre sang.

« Nous le pouvons, en nous unissant, en affirmant que nous sommes décidées à nous opposer à la guerre, en signant les Cahiers de la Paix, en manifestant par milliers le 6 mars, à l'heure où dans tous les pays du monde seront comme nous rassemblées les mères, les épouses, les donneuses de vie, se refusant à accepter le grand massacre de leurs enfants.

« C'est pour que vous sachiez cela que je m'adresse à vous, par dessus l'inconscience tranquille de votre déléguée.

« C'est pour que vous et elle preniez conscience du péril et entendiez cet appel d'une femme comme vous, d'une ouvrière comme vous, que je me décide à le faire publiquement.

« Je suis persuadée que vous m'entendrez, que vous me comprendrez, que vous serez avec moi, avec nous femmes de toutes les opinions, de toutes les religions, et qu'en

semble, unies, et fraternelles, nous défendrons et garderons la Paix.

Claudine IZAUTE,  
Secrétaire-adjointe au Syndicat  
de l'habillement C.G.T.

(La permanence pour la signature des Cahiers de la Paix se tiendra le Vendredi 4 Mars, à partir de 18 heures, salle du restaurant Saint-André.)

A la suite de cette lettre, les ouvrières C.G.T. et syndicat indépendant de la Maison Thierry, ont toutes signé les cahiers, elles sont plus de 500.

\* \*

Cet exemple n'est pas unique : chez Héroult, à Limoges, les femmes avaient mis en circulation des cahiers de la Paix portant la phrase : « **Jamais les mères françaises ne donneront leurs fils pour faire la guerre que l'on prépare contre l'Union Soviétique.** » Le secrétaire de la section syndicale s'oppose à ce que figure la mention « **contre l'Union Soviétique** » et il fait supprimer cette partie de phrase dans les cahiers qu'il fait circuler. Mais la responsable femme maintient les siens en circulation. Le résultat, c'est que la responsable a recueilli un nombre encore plus grand de signatures sur les cahiers qu'elle a fait signer. Notons de plus que sur 700 travailleurs, plus de 500 signatures ont été recueillies alors qu'il n'y a que 300 syndiqués dans l'entreprise.

Ces deux exemples que nous avons cités nous montrent combien il ne faut pas sous-estimer la compréhension des femmes surtout lorsqu'il s'agit de cette grave question de la défense de la Paix, faute de quoi nous resterions en arrière du mouvement des masses, et nous perdriions leur confiance.

Les camarades qui n'ont pas compris qu'à l'heure actuelle, dans le mouvement syndical comme partout, la défense de la Paix doit être au centre de nos préoccupations sont souvent ceux qui se montrent également les moins combattifs pour la défense des revendications des travailleurs.

# Un exemple à suivre

Nous publions aujourd'hui cette lettre de notre camarade CATHERINE DE MARCH responsable départementale du VAR.

Que toutes les commissions féminines prennent modèle sur l'excellent travail qu'accomplit la commission départementale du Var.

« ...Le compte rendu de Budapest a eu un très grand succès. Je te joins un exemplaire des 5.000 tracts que nous avons fait éditer ainsi qu'un article de presse.

Maintenant parlons un peu des 6 et 8 mars. Nous avons fait cette année un gros effort et réussi à entraîner militants et militantes dans la préparation.

Voici le Plan de Travail élaboré :

**TOULON** : Visites et assemblées féminines, constitution des cahiers de la Paix et de revendications dans les syndicats suivants :

— *employés de commerce* : 6 grands magasins.

— *municipaux* et section des femmes de service.

— *arsenal* : je joins le projet de cahier qui a été tiré à plus de 1.000 exemplaires et diffusé parmi toutes les femmes. Le 4 mars, une assemblée générale ratifiera le cahier et élira démocratiquement la direction de la section composée déjà de 14 militantes de toutes les branches — bureaux, techniques, etc., et 2 hommes. Excellent travail de préparation. Nombreuses adhésions au syndicat.

— *confectionneuses* : travail lié avec celles de l'arsenal. Le cahier pose leurs revendications.

10 cahiers de la Paix circulent dans l'Arsenal et seront reliés richement. Nous photographierons probablement le petit chef-d'œuvre qui se prépare. Un tract sera édité pour le 6 mars.

— *bâtiment* : dans une entreprise toulonnaise seulement, cahier de la Paix et de revendications.

— *spectacle* : la secrétaire du syndicat vient de livrer une dure bataille contre les licenciements de 11 camarades âgées. Le cahier de la Paix et de revendications circule.

— *reconstruction* : la section de femmes vient d'être formée. Les femmes ont revendiqué une infirmerie complète. Elles viennent d'obtenir satisfaction. Les cahiers de la Paix et de revendications ont été élaborés.

— *tramway* : la section de femmes à l'occasion des 6 et 8 mars fait circuler le cahier de revendications, toutes les femmes le signent. Un beau cahier de la Paix est en circulation. Un tract est édité pour le dimanche 6 mars.

— *électricité de France* : je suis intervenu au Conseil syndical hier soir, les camarades ont promis de faire circuler le cahier de la Paix et de tirer un tract appelant à la manifestation de dimanche.

— *lexille* : encore une petite section féminine constituée avec 18 femmes à l'occasion de la Journée Internationale : résultat 18 adhésions, cahier de la Paix et bientôt de revendications. Une responsable de la commission féminine ira leur parler aujourd'hui à la cantine.

Nous avons préparé le travail aux P.T.T. et nous ferons un effort dans la Sécurité Sociale, les Allocations Familiales, l'Alimentation et les Fonctionnaires où nous rencontrons certaines difficultés.

Dans le département, les syndicats suivants ont été visités :

**PIERREFEU, - VIDAUBAN - Les Bouchonneries.**

Deux assemblées ont été organisées par nos soins et nous avons élaboré avec ces travailleuses le cahier de revendications.

Voici dans une autre entreprise où nous avons parlé aux travailleuses de 8 h. à 8 h. 1/2 les résultats :

**TUILERIES A SIX FOURS.**

Le 22 février, première visite pour prendre contact avec les travailleuses, leur faire le point de la situation, leur démontrer l'importance des Journées Internationales des Femmes. Il y avait 3 adhérentes au syndicat.

Le 24 février, nouvelle réunion pour l'élaboration du cahier de revendications : 6 adhérentes nouvelles.

J'ai revu trois jours après la responsable de la section féminine (car nous avons formé la section de femmes). Toute radieuse, elle nous a confié que 90 % des femmes avaient repris la carte syndicale, soit 40 femmes. Il y en a encore quelques-unes à faire syndiquer, nous y retournerons, tu peux le croire. Nous sommes d'ailleurs persuadées que quelques revendications seront arrachées, car les femmes sont décidées. J'oubliais de te dire qu'à la première réunion, assistaient 12 femmes, à la 2<sup>e</sup> une vingtaine, une autre fois, ce sera certainement mieux. Nous avons senti combien il était nécessaire de discuter avec les femmes, qui ont élaboré elles-mêmes leur cahier avec des petites et des grandes revendications. Je t'enverrai un double, il est vraiment très intéressant. Un magnifique cahier de la Paix circule dans l'entreprise.

**LA SEYNE.**

Hier soir, nous avons discuté avec

les représentantes du syndicat des municipaux, des Forges et Chantiers et d'une usine de câbles. Un cahier de revendications sera élaboré pour les municipaux, de même qu'un cahier de la Paix. Un gros effort devra être fait par le syndicat, car sur 40 femmes, très peu sont syndiquées ; mais il est significatif que le cahier de revendications présenté la semaine dernière ne comprenait pas de revendications féminines. Nous retournerons voir ces camarades.

**FORGES ET CHANTIERS.**

8 à 900 femmes, très peu de syndiquées. Un effort a été fait par la direction syndicale, qui a élaboré le cahier de revendications avec quelques femmes. Elles n'ont pas de responsabilités au syndicat. Plusieurs femmes vont être présentées comme déléguées, ce qui sera un excellent début. Nous allons essayer de prendre contact avec l'ensemble des travailleuses à la sortie des chantiers ou par tout autre moyen, afin d'avancer dans ce domaine. Cahiers de revendications et de la Paix circulent dans l'entreprise.

**USINE DE CABLES.**

Sur 7 femmes, 2 syndiquées. Un cahier de revendications va être présenté et un cahier de la Paix. Une grande manifestation avec toutes les organisations démocratiques se prépare pour le 6 mars.

Pour le reste du département, c'est-à-dire : GONFARON-CARNOULES PIGNANS (bouchonneries) ; FLAYOSC (cuirs et peaux) ; LE MUY-COLLOBRIERES (bouchonneries) ; ST-CYR (sciérie) ; HYERES (hospitaliers), (municipaux) ; BRIGNOLLES (hospitaliers) ; SALERNES (bâtiment) ; DRAGUIGNAN (divers) ; BARJOLS (cuirs et peaux), nous avons écrit aux femmes membres de la C.E. et aux responsables de syndicats, afin qu'ils prennent l'affaire sérieusement en mains.

A LA SEYNE, la camarade secrétaire du syndicat hospitaliers, membre de la commission féminine départementale va poser dans son entreprise le cahier de revendications. Le cahier de la Paix circule également.

**TOULON.**

Chez les ASSISTANTES SOCIALES, nos camarades posent le cahier de revendications à la sous-préfecture.

A la SECURITE SOCIALE, un cahier de la Paix a circulé parmi tout le personnel.

(Lire la suite page 5).

# Actifons l'organisation des conférences

Aucun militant ne peut se refuser à admettre tout le travail qui reste à faire pour grouper les femmes dans notre C.G.T.

De nombreuses inorganisées n'osent pas encore venir à nous, parce que nous n'allons pas à elles.

Il faut que dans les U.D. en premier lieu cette question soit mise à l'ordre du jour de leurs activités, afin de mettre en application les décisions du Congrès Confédéral d'octobre.

La Conférence Nationale avait orienté vers la constitution rapide de sections de femmes dans les entreprises, de commissions de femmes locales et départementales, vers **l'organisation de conférences départementales des femmes travailleuses** permettant de rassembler les déléguées des entreprises.

Beaucoup d'Unions départementales n'ont pas encore leur commission féminine.

Certaines commissions constituées n'ont pas une activité sérieuse ?

Dans de nombreux départements les militants n'ont pas jusqu'à ce jour apporté l'attention désirable à cette importante question.

Nos lettres restent encore sans réponse dans une quinzaine de départements et nous ne savons absolument pas comment les militants responsables aident les femmes à s'organiser.

## Départementales Féminines

Certains départements ont commencé ce travail avec la préparation du 8 mars.

Quelques bonnes initiatives ont été prises. Plusieurs conférences départementales ont été organisées, certaines pour la première fois.

\* \* \*

Notons parmi celles-ci l'Union Départementale des Vosges.

Dans un département comme les Vosges groupant des milliers de travailleuses dans le textile, subissant le paternalisme des Boussac, aucune commission féminine n'existait, aucune section de femmes n'était constituée, une conférence départementale fut organisée le 27 février. C'est un début.

C'est sans doute mettre la charrue devant les bœufs, mais cette conférence a cependant permis de rassembler 37 femmes et 7 responsables de syndicats et de démontrer une fois de plus que les femmes sont prêtes à la lutte pour la défense de leurs revendications, mais qu'elles ont besoin d'être guidées, d'être conseillées.

Plusieurs sont venues citer quelques faits scandaleux d'exploitation, dont entre autres

cette jeune fille du textile de Saint-Dié, qui dit :

« Depuis 6 mois nous travaillons en 3 équipes, soit 8 heures consécutives, le patron nous refuse 5 minutes pour manger. » A cette jeune qui voulut protester pour les autres, le patron répondit : « tu n'as rien à réclamer, tu n'as pas 21 ans ». Elle demande à la conférence ce qu'il faut faire pour ne plus être traitée ainsi.

Les femmes veulent se défendre, mais il faut les aider leur faire prendre confiance en elles-mêmes, habituées qu'elles ont été jusqu'à ce jour à voir surtout des hommes à la direction de leur organisation syndicale.

Pourtant, lorsqu'une responsabilité leur est donnée, elles font preuve de beaucoup de dynamisme pour y faire face. Plusieurs déléguées acceptent de prendre des responsabilités et de participer à la constitution de leur section de femme, puis à la commission féminine.

C'est ce qu'a démontré la large discussion qui s'est déroulée à la Conférence des Vosges. Comme d'ailleurs à toutes les conférences fédérales, départementales ou locales.

Les conférences départementales permettent de rassembler et de faire discuter les déléguées des travailleuses de toutes les branches industrielles du département, de faire connaître à chacune les initiatives des autres et d'unir ainsi davantage toutes les travailleuses du département.

Suivant les directives fixées au congrès confédéral pour être réellement constructives ces conférences doivent être l'émanation de l'entreprise et du travail des sections de femmes. Les délégués doivent être élues ou choisies dans les entreprises par les travailleuses elles-mêmes sur la base de la défense de leurs revendications. Elles doivent faire des comptes rendus des décisions prises à leur retour.

Ces conférences préparées minutieusement permettent à la commission féminine départementale et par son intermédiaire à l'U.D. d'orienter le travail des femmes dans le département.

Ainsi avec les sections de femmes dans les entreprises, les commissions féminines locales et départementales, la tenue périodique de conférences féminines, nous organiserons plus solidement les femmes en les faisant prendre une part plus active à la lutte générale entreprise par nos syndicats.

\* \* \*

Nous demandons à chaque secrétaire d'U.D. qui ne l'a pas fait encore de nous indiquer s'il pense organiser incessamment une réunion de militantes ou conférence de femmes dans son département en nous indiquant la date.

## Un exemple à suivre

(Suite de la page 4.)

Chez les EMPLOYEES DE PRESSE (livre), nous posons dans cette entreprise la prime de 12 %. Nous espérons avoir satisfaction.

MANIFESTATION DU 6 MARS.

Puisque je termine cette lettre avec du retard, je puis te dire qu'il y a eu une très belle manifestation groupant dans le cinéma trop petit, hélas ! 400 personnes, et dans la rue plus de 1.500 personnes ; beaucoup se sont jointes au cortège. Bannières, drapeaux, rien ne manquait. Sur la tribune, au cinéma, toutes les organisations ont été représentées et c'est la Présidente des « Amies de la Paix », directrice d'Ecole Normale, qui a fait le discours. Puis, toutes ensemble, nous sommes allées déposer des gerbes au Monument aux Morts et à celui de la Libération.

Dans le département, de belles manifestations ont eu lieu également : citons La Seyne, Carnoules, Salernes, etc...

Les Cahiers de la Paix seront tous présentés le 8 mars au Préfet et cela va certainement s'échelonner toute la semaine. Nous te les enverrons ensuite.

HYERES

Je viens de recevoir une lettre de notre camarade Marcelle Arène, du bureau de l'Union locale d'Hyères, qui nous fait part du travail organisé pour le 8 mars : dépôt de cahiers de revendications chez les employés de commerce, les hospitaliers ; une réunion est organisée pour discuter de la préparation des Cahiers de la Paix et les cahiers circuleront dans les entreprises : le 6 mars, 4 femmes tiendront un stand place du Marché pour faire signer les Cahiers de la Paix.

Sois assurée qu'à travers le congrès de l'U.D. qui va avoir lieu le 23, les réunions à travers le département qui seront organisées à cet effet, la question des sections de femmes, de la Paix et des revendications sera fermement posée. Nous pourrions ainsi, je l'espère, mettre sur pied quelques sections nouvelles.

Au sujet de la commission féminine départementale, nous avons proposé à la dernière C.E. de réunir les membres de la Commission féminine après celle-ci, toutes les fois qu'elle se réunira .

# LA LUTTE DES FEMMES

## GRÈVE DE FLERS

Elle nous montre que les militants ne font pas confiance aux femmes. Dans l'entreprise travaillent 21 femmes. L'origine du conflit vient de ce que le patron avait recalculé récemment tous les tarifs et était ainsi arrivé à une diminution pour les femmes de 18 à 20 francs de l'heure. Cette situation durait depuis décembre. Le syndicat n'était pas averti, rien n'avait été fait auprès du patron sous prétexte qu'elles étaient encore au tarif. Une réunion est organisée, les femmes sont très mécontentes, elles décident d'aller voir le patron pour lui demander de redonner l'ancien tarif. Et seules, elles déclenchent la grève.

C'est alors seulement que le syndicat est intervenu. Coïnes, dirigeant fédéral, fait appel pour les inciter à rejoindre le syndicat. Elles sont toutes d'accord. Les hommes prétendent alors que cela n'est pas sûr, qu'en particulier une petite vieille qui va à la messe ne viendra jamais. Une demi-heure après, leur infligeant un démenti, la vieille revient chercher sa carte.

La grève a été faite sur le tas. Les femmes tricotaient à côté de leurs machines.

Elles ont obtenu satisfaction. Paiement à l'ancien tarif plus le rappel. Elles sont maintenant toutes syndiquées, ce qui fait 18 nouvelles adhésions.

Voilà la conclusion des responsables syndicaux, même des femmes déléguées, devant cette belle victoire : « C'est grave, car maintenant, ça va déclencher la lutte partout, déjà, voilà les tisseuses qui revendiquent. »

## AU TEXTILE A COUDRE

BROUCQ DE LYON, les ouvrières sont passées à l'action pour défendre deux camarades licenciées et arracher leurs revendications. C'est une jeune camarade femme qui était à la tête du mouvement. Après 3 heures et demie de grève, elles ont obtenu l'accord suivant :

1° Les jeunes seront rémunérés au même salaire que les adultes ;

2° Rappel d'une semaine de congé pour fermeture de l'usine au-delà de la période normale des congés en 1948 ;

3° La paie sera effectuée tous les deux vendredis ;

4° Indemnité de transport fixée à 18 francs par journée de travail, versée au personnel habitant à 1 km. de l'entreprise ;

5° Les 3 heures et demie de grève seront payées intégralement.

## AU TEIL

AU TEIL. — Dans une entreprise du papier-carton, le patron refusait d'appliquer sur les salaires le nouvel abattement de zone, qui passait de 20 à 15 %.

Les délégués du personnel, qui étaient intervenus à deux reprises, n'avaient pas obtenu de résultats, le patron menaçait de renvoyer 5 ouvrières, et ensuite de fermer l'entreprise. L'intervention du Directeur départemental du travail avait été également sans résultat.

Devant cette situation, le personnel se réunit à la porte de l'entreprise, nomma une délégation pour aller discuter avec le patron. La réponse a été : « nous y allons toutes » (le personnel est composé à la quasi unanimité de jeunes filles et de femmes) et effectivement, elles ont envahi le bureau du patron ; celles qui n'ont pas pu pénétrer faute de place restaient sur le pas de la porte et dans le couloir.

Le résultat a été concluant, le patron a capitulé, le personnel a obtenu 6,25 % d'augmentation avec rappel depuis le 18 octobre 1948.

La Secrétaire du Syndicat, quelques jours après, a invité tout le personnel à un vin d'honneur ou a été effectuée la remise des cartes syndicales, dont la reprise a été supérieure à celle de 1948.

## A LA LINIÈRE

A la LINIÈRE SAINT-SAUVEUR (Lille), les ouvrières refusent l'application de l'organisation du Travail et chassent les chronométreurs.

Malgré les pressions patronales exploitant la misère des ouvrières, causée par les salaires insuffisants, aggravée par le chômage, les ouvrières continuent la lutte en refusant toute augmentation de normes.

Aux Etablissements THIRIEZ à Lille, 50 bobineuses ont fait grève deux fois pendant 5 heures, pour refuser les 52 broches que voulait leur imposer la direction.

Après cette action, elles ont arraché de continuer à travailler aux anciennes conditions, c'est-à-dire 21 broches, malgré les pressions de la direction qui, pour ce double de production, offrait 900 francs de prime mensuelle supplémentaire.

## DANS LES P. T. T.

BOURG. — L'action du syndicat C.G.T. a permis le non licenciement de deux jeunes filles auxiliaires, réembauchées dans un brigade de réserve.

## GREVE CHEZ RAPHAËL

L'effervescence était grande parmi les ouvrières de chez Raphaël, le vendredi 18 février.

Déjà, la veille, les déléguées avaient discuté au sein du comité d'entreprise une demande d'augmentation de salaire.

La direction se décidait à donner 2 francs l'heure... c'était vraiment trop peu, et les ouvrières n'acceptèrent pas.

Aussi, après un nouveau refus, le travail s'arrêta dans chaque atelier, le vendredi matin, à 11 heures.

Les pourparlers reprirent à 16 heures, en présence des représentants du ministère du Travail, des délégués et du syndicat : Maurice Hartmann et Gisèle Joannès, et d'une déléguée de la C.F.T.C.

La discussion fut longue. Le patronat trouvait un appui sérieux dans les représentants du ministère du Travail.

Puisque ceux-ci représentaient la « légalité », ils auraient pu faire appliquer l'arrêté de juillet 1946 : « A travail égal, salaire égal », pour les femmes-tailleur ; cette injustice a pourtant été évoquée devant eux, mais ils ne l'ont pas fait. Cela ne nous étonne pas.

Enfin, après deux heures de discussion, des propositions, permettant un accord sur les bases suivantes, furent établies :

	L'heure
Première main flou .....	95 fr.
Première main tailleur ...	97 fr.
Première main débutante	84 fr.
Seconde main qualifiée....	72 fr.
Seconde main débutante..	67 fr.
Tailleur .....	120 fr.

L'augmentation allait ainsi de 6 à 10 francs.

Une prime égale au temps perdu serait donnée si le travail était livré à temps.

Les ouvrières prirent connaissance des propositions et les acceptèrent. La grève se termina à 1 h. 15, c'était un réel succès. Les travailleuses de la maison Raphaël ont pris nettement conscience de leur force.

Notre organisation syndicale est sortie renforcée dans cette lutte. Des adhésions importantes ont été faites, car les travailleuses connaissent notre action pour assurer leur défense.

## CUIRS ET PEAUX

A LYON. — Chez BALLY-CAM-SAT, la contremaîtresse, syndiquée F.O. prétendait prendre des sanctions contre le personnel qui refusait d'appliquer les horaires fantaisistes qu'on leur imposait. L'action des ouvriers et ouvrières a permis de rétablir des horaires normaux.

# Organisons la défense des chômeuses

LE COMITE NATIONAL DE LA C. G. T. a dénoncé les causes du chômage qui prend des proportions énormes, surtout dans les métiers féminins. Il a appelé les syndicats à organiser la lutte dans les entreprises contre les licenciements, à entraîner tous les sans-travail dans une action commune : manifestations, interventions auprès des municipalités, pouvoirs publics, parlementaires, etc... pour imposer que soit assurés à tous les chômeurs complets ou partiels des moyens d'existence qui leur permettent de vivre.

Le principe essentiel qui ressort de la résolution du C.C.N. sur le chômage est celui de l'EGALITE DES DROITS POUR TOUS LES CHOMEURS PRIVES DES RESSOURCES DE LEUR TRAVAIL, HOMMES, FEMMES OU JEUNES.

L'unique plafond des ressources familiales doit être supprimé ; il exclut presque toutes les femmes de l'inscription sur les bordereaux de chômage et du bénéfice de l'allocation, la plupart étant, les unes mariées, les autres jeunes filles vivant dans leur famille. La C.G.T. réclame d'ailleurs le CONTROLE ET LA RADIIATION DES CHOMEURS ainsi que L'INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI.

Dans toutes les localités, nous devons exiger l'OUVERTURE D'UN FONDS DE CHOMAGE. Des manifestations ont déjà été organisées dans ce sens ; il nous faut poursuivre ce travail et entraîner femmes et enfants dans cette action pour obtenir les 75 % du salaire minimum vital pour le chômage total et pour le complément de toutes les heures perdues quelle qu'en soit la cause.

Les plus faibles, c'est-à-dire les enfants, les vieillards, les malades sont les plus terriblement touchés quand le père ou la mère sont sans travail. Nous insistons auprès de nos sections de femmes, de nos directions de syndicat, de nos commissions féminines locales et départementales, pour qu'elles réclament :

- La gratuité des cantines scolaires, des crèches et des colonies de vacances pour les enfants de chômeurs.
- La gratuité complète des soins médicaux et pharmaceutiques dans la Sécurité Sociale.
- Le maintien intégral de la totalité de l'allocation familial y compris le salaire unique à tous les chômeurs.
- L'allocation pour personnes non salariées à charge et

## n'ouvrant pas de droit aux allocations familiales.

Les femmes peuvent organiser des délégations auprès des pouvoirs publics pour réclamer l'octroi de bons de charbon aux sans-travail, la création de soupes populaires auxquelles elles pourront d'ailleurs apporter leur aide, le dégrèvement des impôts, la remise des dépenses d'eau, du gaz, d'électricité, ainsi que la diminution du taux de loyer proportionnelle à la diminution des ressources résultant du chômage. Que ces délégations soient appuyées par des pétitions recueillies dans les entreprises.

L'organisation des chômeurs, la défense de leurs revendications et du droit au travail doivent être liés à la lutte contre la guerre et à l'ac-

tion pour l'augmentation des salaires.

Le chômage actuel est voulu et organisé. L'application du Plan Marshall : concurrence américaine, impôts de guerre surchargeant les prix, impôts indirects écrasants (plus de 1 mois de salaire par an), mévente provoquée par un pouvoir d'achat sans cesse dévalorisé, sont les causes essentielles du chômage.

Si, comme il se devrait, nous mangions à notre faim, si nous pouvions nous habiller, nous loger selon nos besoins, du travail, il y en aurait pour tout le monde et il manquerait même de bras. Les femmes doivent donc développer largement l'action parmi les ouvrières pour exiger du travail, du pain et des allocations de chômage.

## Les Travailleuses ont leur mot à dire dans les élections cantonales

Le Comité Confédéral National des 24 et 25 février a pris des décisions importantes concernant les élections cantonales.

**« La C.G.T. n'a pas l'habitude de prendre part aux campagnes électorales, mais elle défend en permanence les travailleurs contre tous ceux qui sont responsables de leurs maux... En conséquence, pas une voix ouvrière aux ennemis de la classe ouvrière, aux hommes et aux partis du Gouvernement et à leurs soutiens. »**

Cette prise de position répondait aux aspirations de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

En effet, le gouvernement, les partis qui le soutiennent, des socialistes de droite au R.P.F. de De Gaulle, sont directement responsables de la situation qui nous est faite.

Non seulement, nous, les travailleuses, n'apporterons pas nos voix aux ennemis du peuple, mais encore nous ferons le travail d'éclaircissement nécessaire pour les démasquer dans les réunions électorales.

Les femmes, les travailleuses, avec courage et simplicité les forceront à répondre à des questions claires, directes, précises.

— « Vous et votre Parti, avez bloqué les salaires, mais permis aux prix industriels de s'élever de 20 à 30 fois, maintenu les injustes abattements de zones et vous nous écrasez d'impôts.

— Vous faites des discours sur les scandales, mais vous avez trempé dans tous.

— Le Parti dont vous vous recommandez libère les traitres et fait tuer les ouvriers qui réclament du pain pour leurs enfants.

— Votre Parti vote près de 600 milliards pour la guerre, mais nous manquons de logements, d'hôpitaux, d'écoles.

— Le chômage s'étend. Que faites-vous pour le combattre ? Vous livrez notre pays à l'Amérique ; vous nous entraînez dans une guerre monstrueuse.

Nous les femmes, nous les mères, nous voulons la Paix. Et vous, vous applaudissez à la formation d'un bloc occidental où entrèrent les assassins d'Oradour, contre notre allié l'Union Soviétique.

Les travailleuses se souviennent de ce qu'elles doivent à l'U.R.S.S. Un pacte syndical franco-soviétique a été signé, les travailleuses y seront fidèles, elles ne donneront jamais leurs fils pour faire la guerre contre l'Union Soviétique.

Voilà ce que les travailleuses doivent aller dire à ceux qui solliciteront leurs suffrages aux élections cantonales.

**« Pour de meilleurs salaires, et de meilleures conditions de vie, pour la défense de la liberté, pour du travail pour tous, pour la Paix, infligez une cuisante défaite aux candidats des ennemis du peuple. »**

# Le droit aux deux heures

## pendant le préavis

Ce droit résulte non d'un texte légal mais d'un usage. C'est une coutume parisienne, en effet étendue petit à petit à toute la France, qui veut que, pendant la période de préavis, l'employeur laisse à son employé deux heures par jour pour chercher du travail.

La jurisprudence consacre, presque sans exception, ce droit né des usages. Un salarié qui se le voit refuser peut attaquer son employeur devant le Conseil des Prud'Hommes. Encore faut-il connaître la réglementation de ces usages.

- Le droit est reconnu, que le préavis ait été donné par l'employeur ou par le salarié lui-même (Trib. Civ. de la Seine 14-4-1927).
- Il s'étend sur toute la période du préavis (que celui-ci soit de 8 jours, 1 mois, 3 mois, etc...), mais seulement pendant le préavis légal ; c'est-à-dire que si un employeur accorde un préavis plus long que celui fixé par les conventions ou les usages de sa profession, il ne devra pas les deux heures pendant tout le préavis légal. Seule la ville de Nancy déroge à cet usage et n'accorde les deux heures que pendant les derniers huit jours du préavis. D'autre part, les villes de Nîmes, Perpignan, Vichy, n'accordent qu'une heure.

### Moments où les deux heures peuvent être prises :

Ces deux heures doivent être prises en commun accord. Si l'accord ne se fait pas, elles seront prises un jour au choix de l'employeur et l'autre au choix du salarié. Le non respect de cette règle entraînerait une rupture de contrat. Le salarié doit, la veille, avertir du choix de ses deux heures pour le lendemain. Il n'est pas obligé de les prendre chaque fois aux mêmes heures.

Si le samedi après-midi est non travaillé, quelques tribunaux (notamment le Tribunal Civil de la Seine) déclarent que, dans ce cas, les deux heures doivent être supprimées ce jour-là. C'est là une méconnaissance de l'esprit de l'usage des deux heures. Celles-ci étant

données pour chercher du travail, il est bien évident que le samedi après-midi (la semaine anglaise étant une pratique courante), ne peut être favorable à la recherche du travail. D'autre part, le salarié a droit à prendre deux heures sur les heures de travail et ne doit pas être obligé de les prendre sur ses heures de liberté.

### Utilisation des deux heures :

Le salarié ne doit aucune justification de l'emploi effectif des deux heures, mais si l'employeur prouve qu'il ne s'en est point servi pour chercher du travail, cela peut être cause de licenciement immédiat. Cependant, la notion de « recherche de travail » doit être entendue largement ; il est admis qu'un salarié qui a déjà trouvé du travail peut réclamer encore ses deux heures s'il les utilise pour se mettre au courant de sa nouvelle profession. Il en sera ainsi pour une dactylo qui, ayant trouvé une nouvelle place, utilise ses deux heures pour apprendre la sténo.

### Paiement des deux heures :

L'usage généralement établi veut que les deux heures ne donnent lieu à aucune réduction si le salaire est payé au mois, à la semaine ou à la journée, quelle que soit la forme de rémunération (Cour de Cassation 9-2-1938). Bien entendu, dans le cas où le salarié ne prend pas les deux heures auxquelles il a légalement droit, il ne saurait être question pour lui de réclamer une rémunération supplémentaire à titre d'indemnité de renonciation aux dites deux heures d'interruption.

## ATTENTION

**Nous demandons à toutes les responsables de sections de femmes ou de commissions féminines locales et départementales, de nous envoyer très rapidement tous les compte rendus des Journées Internationales des Femmes des 6 et 8 mars : manifestations, cahiers de revendications et de la Paix, résultats des délégations, succès obtenus, formation de nouvelles sections de femmes, adhésions à l'organisation syndicale.**

**D'autre part, nous rappelons que les cahiers de la Paix doivent nous être adressés le plus vite possible pour être exposés au Congrès Mondial des Partisans de la Paix.**

Enfin, cet usage des deux heures peut être remplacé par une convention ou inséré dans la convention collective. En aucun cas, ces conventions ne peuvent être moins favorables que l'usage (Art. 23, § 3 du Code du Travail et Cour de Cass. Civ. du 5-12-1933) Bien que le texte ne porte pas directement sur la question des deux heures, la jurisprudence semble vouloir s'en servir pour déclarer nulle toute convention qui réduit les deux heures ou qui en supprime le paiement contrairement à l'usage.

